

Syndicat Intercommunal D'Aménagement Touristique et Rural Du Pays Des Marais

FEUGERES – MARCHESIEUX – ST MARTIN D'AUBIGNY

Séance du jeudi 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Bruno HAMEL.

Présents : Bruno HAMEL, Abel YON, Joël BEUVE, Nicolas JEANSON, Roland LEPUISSANT, titulaires ;

Absents : Edouard DANGUY, Vanessa DAUVERS, Cyril DEPERIERS, Benjamin HUE, Sylvain LHOTELLIER, Jean-Yves MAHAUT, Angélique SIMON.

Ordre du jour :

M le Président constate l'absence de plus de la moitié des membres du comité syndical en exercice.

En application de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la moitié de ses en exercice est présente », M le Président déclare que le comité syndical se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.